

Déclaration liminaire au CSE du réseau France 3 du 23 novembre 2021

Rapprochements France Bleu / France 3 : les incantations hors-sol du gouvernement

Le 9 novembre dernier, la ministre de la Culture a surpris tout le monde – en tout cas les salariés du réseau régional – en annonçant le lancement d'un « *grand média numérique de la vie locale, au plus tard à la fin du 1er trimestre 2022* » entre France 3 et France Bleu.

Mais par quel miracle ce nouveau média va-t-il voir le jour en si peu de temps, alors que les deux entreprises ne parviennent pas à s'entendre depuis des mois ?

Avec quelle offre à la clé et surtout quels moyens ? Cette mutualisation sera-t-elle l'occasion de réduire toujours plus les effectifs ? La question est centrale, alors qu'on annonce une année budgétaire 2022 intenable, avec de nouvelles économies qui pourraient atteindre une centaine de millions d'euros rien que pour France Télévisions.

Or dans le réseau régional déjà, l'entreprise a montré son incapacité à renforcer les équipes du web qui souffrent du manque de moyens, de l'intensification du travail et de la difficulté à mener à bien les différents objectifs de publications quotidiennes.

Comment le gouvernement - et la direction dans son sillage - entendent-ils parvenir à leur ambition d'un grand média offrant « *une multitude de services pour faciliter la vie au quotidien, une grande diversité de programmes autour de la culture, de la découverte, du sport, du divertissement* », pour reprendre les mots de la ministre devant les sénateurs ?

Quand, à France Bleu, les salariés nous considèrent comme mieux dotés qu'eux, on se demande franchement quel est l'horizon en termes de conditions de travail et de moyens.

Où peut-on bien espérer trouver des synergies quand les effectifs, de part et d'autre sont largement sous-dimensionnés par rapport aux ambitions ?

Une fois de plus, on voit se profiler cette pensée magique des cost-killers, qui consiste à entériner des économies au détriment de la santé des salariés, du sens qu'ils trouvent à travailler, de leurs conditions de travail.

Cela aboutit à toutes sortes de déviances, comme à Orléans récemment. À l'occasion de l'opération « *Ma France 2022* » commune avec Radio-France, la direction n'a pas trouvé mieux que de faire tourner par un journaliste seul des sujets pour le numérique et le linéaire, hors du cadre des accords existants sur les UTS, sans recourir à la négociation d'une expérimentation avec les organisations syndicales, mais avec le soutien du nouveau directeur de la proximité qui connaît visiblement mal les textes en vigueur. Autre transgression à Marseille, où la direction met en avant le principe de l'immersion pour justifier des tournages seul.

Est-ce ainsi que la direction entend conduire les projets régionaux ? Est-ce cela que le président du CSE considère comme un dialogue social de qualité et comme la preuve de sa volonté d'avancer ?

Nous le redisons ici, le projet régional, comme l'ensemble des projets d'entreprise, ne peut se faire sans les moyens adéquats. C'est la responsabilité de la direction de le faire entendre à la tutelle.

Pour notre part, nous n'accepterons jamais que la santé des salariés serve de dommage collatéral à une stratégie irresponsable. S'il le faut, nous irons défendre ce principe devant les juridictions compétentes. Quoi qu'il en coûte.

Paris, le 23 novembre 2021